



RCS : DAX

Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00650

Numéro SIREN : 517 664 314

Nom ou dénomination : SARL 2 M HYGIENE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2017 sous le numéro de dépôt 3978

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

Villa Gischia 55 Avenue Victor Hugo
BP 301 - 40107 DAX CEDEX
Tél 05.58.90.06.84 Fax 05.58.74.48.02
E-mail : gtc.dax@greffe-tc.net

LEXCO - Société d'Avocats

81 rue Hoche
33200 Bordeaux

V/REF :

N/REF : 2014 B 650 / 2017-B-3978

Le greffier du tribunal de commerce de Dax certifie qu'il a reçu le 26/10/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2017.

Extrait de décision(s) de l'associé unique en date du 28/09/2017

Concernant la société

SARL 2 M HYGIENE
Société à responsabilité limitée à associé unique
295 chemin de Souspesse
ZA de Souspesse
40390 Saint-Martin-de-Seignanx

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3978 le 26/10/2017

R.C.S. DAX 517 664 314 (2014 B 650)

Fait à DAX le 26/10/2017,

LE GREFFIER



16/3975
20 OCT. 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SARL 2M HYGIENE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 1 2	
Adresse de l'entreprise		295 route de Souspesse ZA de Souspesse 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX		N° de l'exercice précédent *		1 1 2	
Numéro SIRET *		5 1 7 6 6 4 3 1 4 0 0 0 2 1		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le		3 1 0 3 2 0 1 7	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 628	AG	4 363	265	
	Fonds commercial (1)	AH	45 000	AI		45 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 000	AS	1 325	3 675	
	Autres immobilisations corporelles	AT	267 326	AU	93 053	174 273	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	400	BI		400	
TOTAL (II)		BJ	322 354	BK	98 741	223 613	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BQ		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BR		
		Marchandises	BT	263 863	BU		263 863
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	257 896	BY	5 123	252 773	
	Autres créances (3)	BZ	29 066	CA		29 066	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	324	CG		324	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	627	CI		627	
	TOTAL (III)	CJ	551 775	CK	5 123	546 652	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	874 129	1A	103 865	770 265	

ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice n° 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise		SARL 2M HYGIENE		Néant	<input type="checkbox"/>
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 90 000 ..)	DA	90 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 375		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	141 310		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	25 407		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	258 093		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	238 420		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 651		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	141 181		
	Dettes fiscales et sociales	DY	74 586		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	54 334			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	512 172		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	770 265		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	512 172			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	50 290			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAOIE Exercice clos le 31/12/2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Designation de l'entreprise : SARL 2M HYGIENE		Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 524 341	FB	FC	1 524 341	
	Production vendue	biens *	FD		FE	FF	
			services *	FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 524 341	FK	FL	1 524 341
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	7 255
	Autres produits (1) (11)					FQ	18
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 531 615
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	832 710
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(34 263)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	294 295
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 428
	Salaires et traitements *					FY	292 438
	Charges sociales (10)					FZ	77 284
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	30 551
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 579
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 503 022
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	28 593	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 872
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	6 872	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(6 872)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	21 721	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2M HYGIENE		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	102		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	7 300		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 402		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 716		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 716		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 686		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 539 017		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 513 609		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	25 407		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	16 085	
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 255	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	14 577	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 571		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	1 077	obligatoires	A9	13 500
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N		
CESSION IMMOBILISATION				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	7 300	
DIVERS PDTS EXCEPTIONNELS						102	
DIVERSES CHARGES EXCEPTIONNELLES				3 254			
PENALITES ET AMENDES				462			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général de l'impôt)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise SARL 2M HYGIENE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I				CZ	D8	Consécutions à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		D9	TOTAL II			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						KD	49 628		KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	KH			KI			TOTAL III	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK		KL	TOTAL IV		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN			KO		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions						KP	KQ		KR	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	5 000			KT		KU	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	156 590		KW		KX	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
		Matériel de transport *				KY			100 681		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	9 052		LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE				LF		LG		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI		LJ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
Avances et acomptes				LK		LL			LM		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		
TOTAL III							LN	271 323		LO	LP	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	
TOTAL III				LN	271 323	LO			LP			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M	8T	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	
	Autres participations				8U				8V			8W	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
	Autres titres immobilisés						IP			IR	IS		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	400			IU			IV	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
	TOTAL IV						LQ	400		LR	LS		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	321 351	OH			OJ			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	321 351		OH	OJ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	TOTAL I		IN	CO	D0	D7	TOTAL II		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						IO	LV	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			TOTAL III
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS	MG	MR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	5 000			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU	MM	MN
		Matériel de transport		IV	MP	MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	MS	MT
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW				
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA
Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF			
TOTAL III							IY	NG	NH
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	OW			
	Autres participations						I0	OX	OY
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	2B	2F
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	400			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4					OK	OL	322 354
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL	322 354			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2M HYGIENE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

BADE Experts-comptables Janvier 2017

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2M HYGIENE Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 363	PF		PG		PH	4 363
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	325	QA	1 000	QB		QC	1 325
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	16 170	QE	10 551	QF		QG	26 722
	Matériel de transport	QH	42 092	QI	16 185	QJ		QK	58 278
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 240	QM	2 814	QN		QO	8 054
TOTAL III		QU	63 828	QV	30 551	QW		QX	94 378
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	68 191	ØP	30 551	ØQ		ØR	98 741

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. géol., agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et infom. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BARCE Expertis-comptables janvier 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2M HYGIENE</u>					Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

BAOE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 M HYGIENE

Société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros
Siège social : 295 rue de Souspesse – ZA de Souspesse – 40390 ST MARTIN DE SEIGNANX
517 664 314 RCS DAX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 SEPTEMBRE 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

DEUXIEME DECISION

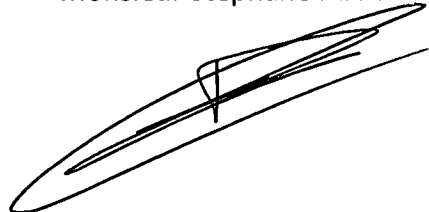
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à 25 407,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 407,00 euros
A la réserve légale	1 270,00 euros
Dont le solde créditeur est ainsi porté de 1 375,00 euros à 2 645,00 euros	

Le solde soit la somme de	24 137,00 euros
En totalité au compte "autres réserves" dont le solde créditeur est ainsi porté de 141 310,00 euros à 165 447,00 euros.	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Stéphane MATARESE



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 2M HYGIENE		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	400	UV		400		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	9 886		9 886			
	Autres créances clients	UX	248 010		248 010			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UD	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 011		4 011			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	15 925		15 925		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 449		1 449		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 681		7 681			
	Charges constatées d'avance	VS	627		627			
	TOTAUX		VT	287 988	VU	287 588	VV	400
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	50 290		50 290			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	188 130		188 130			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	141 181		141 181			
Personnel et comptes rattachés		8C	38 261		38 261			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 202		19 202			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 878		15 878			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 245		1 245			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	3 651		3 651			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	54 334		54 334			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	512 172	VZ	512 172			
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI	26 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	28 876	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

BASE Experts-comptables Janvier 2017

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise: SARL 2M HYGIENE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le: 31/10/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						WA 25 407		
	de son conjoint						WB		
	moins part déductible *						WC		
	à réintégrer:						XD		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne d-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 227		XE 4 227	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-2 bis D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW 4 62	
	Amendes et pénalités	WJ	4 62		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								Y7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultat bénéficiaire visé à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
			- Imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	Y1		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y3	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR 30 096	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WH	
			- Imposées au taux de 0 %					WP	
			- Imposées au taux de 19 %					WW	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					XB	
			- Imputées sur les déficits antérieurs					I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WZ
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								XA	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	ZY		
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								XD	
Majoration d'amortissement *								XF	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44) société	K9	Entreprises nouvelles (44) société	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis 2 bis A)	L5		
		Pôle de compétitivité Innovation CICE (Art. 44 bis 2 bis C)	L6	Société investissements innovateurs (art. 204 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 bis 2 bis D)	PA		
		Zone franche urbaine (ZF) (art. 44 bis 2 bis A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis 2 bis E)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 bis 2 bis F)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis 2 bis G)			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	XG 13 215		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH 13 215	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	16 881		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL 16 881			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL 2M HYGIENE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	28 444	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	16 881	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	11 563	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	11 563	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	29 448	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-Comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des Impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2M HYGIENE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	1 075			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	22 689		Dividendes	- Autres réserves	ZD	21 613			
						Autres répartitions	ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	22 689		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
			TOTAL II	ZH	22 689						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	51 151					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	103 721					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	139 423					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	294 295					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CPE, CVAE				YW	2 629					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	5 800					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	8 428					
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	309 754					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	225 791					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *				ØZ	263 755					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)				YP	12					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

SAOIE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).